

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté Les Moulins tenue en la salle de réunion de la MRC Les Moulins située au 148, rue Saint-André à Terrebonne le 13 juin 2006 à 19 h 15, sous la présidence de monsieur Jean-Marc Robitaille, préfet.

Sont présents messieurs Richard Marcotte, Michel Lefebvre, Daniel L'Espérance, Frédéric Asselin, Clermont Lévesque, Donald Mailly et mesdames Marie-Josée Beaupré, Micheline Mathieu, Denise Cloutier et Denise Paquette.

Sont également présents monsieur Daniel Pilon, directeur général et secrétaire-trésorier, mesdames Chantal Laliberté, aménagiste et Mireille Ouimet, secrétaire-trésorière adjointe de la MRC Les Moulins.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 9 mai 2006
4. Dépôt du procès-verbal de la séance du comité administratif tenue le 30 mai 2006
5. Liste des comptes à payer
6. Liste des chèques émis au mois de mai 2006
7. Correspondance
8. Appui à la MRC de Kamouraska visant à soustraire les municipalités de l'obligation d'obtenir des plans d'architecte à l'égard des constructions ou agrandissements des bâtiments agricoles
9. Appui à la MRC de l'Érable - Remboursement de la TVQ aux MRC
10. Résolution concernant les services publics et les pouvoirs municipaux menacés par l'Accord général sur le commerce des services (AGCS) de l'Organisation mondiale du commerce (OMC)
11. États généraux de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme au Québec
12. Rapport du Comité de transport
13. Commentaires sur la prestation de services en transport
14. Avis de motion pour l'adoption d'un règlement modifiant les articles 3 et 4 du règlement n° 113 établissant un service de transport en commun à l'intérieur du territoire de la MRC Les Moulins, afin de modifier le trajet des circuits # 11 et # 18
15. Salaire des pointeurs
16. Engagement de personnel - Comptage sur les circuits externes 19A et 25A

17. Contrat d'entretien du système de chauffage et de la climatisation au Terminus
18. Laissez-passer gratuits pour les camps de jour
19. Laissez-passer gratuits pour Jeunesse Canada Monde
20. Commission aux agences de vente de titres de transport
21. Destruction des titres de transport - Année 2005
22. Versement aux municipalités du surplus accumulé aux livres au 31 décembre 2005
23. Demande à la Banque Nationale du Canada d'augmenter la marge de crédit
24. Résolution pour abroger l'entente avec «*Les Industries Plastimont ltée*»
25. Signature de l'entente avec «*Investissements Morguard ltée*»
26. Publicité dans les cahiers «*Découvrir la région*», «*Nouveaux voisins*» et «*La Rentrée*» publiés par La Revue et Le Trait d'Union
27. Congrès de l'Institut canadien des urbanistes
28. Autorisation de dépenses - 25^{ième} anniversaire
29. Fondation Dyson Moore
30. Achat de deux (2) ordinateurs
31. Achat et installation d'un climatiseur
32. Nomination d'un administrateur et de son substitut - Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de Lanaudière
33. Pacte fiscal - Remboursement de la TVQ aux MRC
34. Audiences publiques du BAPE - Construction du pont Préfontaine-Prévost
35. Demande à la ministre des Affaires municipales et des Régions de prolonger le délai pour l'adoption d'une modification au schéma d'aménagement et de développement révisé quant à l'intégration des nouvelles cotes de crues de la rivière des Mille-Îles
36. Demande à la ministre des Affaires municipales et des Régions de prolonger le délai pour l'adoption d'une modification au schéma d'aménagement et de développement révisé quant à l'intégration des normes minimales de protection contenues dans la Politique des rives, du littoral et des plaines inondables
37. Mise en place d'un nouveau fonds régional «*Fier Les Moulins*»
38. Conseil de la Culture de Lanaudière

39. Schéma de couverture de risques en sécurité incendie
40. Comité de vigilance - BFI Usine de triage Lachenaie Ltée
41. Communauté métropolitaine de Montréal
42. Conférence régionale des élus de Lanaudière
43. Conseil régional de transport de Lanaudière
44. Rapport du Comité d'aménagement
45. Report de la séance ordinaire du mois d'août
46. Clôture de la séance

5832-06-06 Ouverture de la séance

Il est proposé par monsieur Richard Marcotte, appuyé par monsieur Donald Mailly et résolu unanimement:

QUE la séance soit et est ouverte.

ADOPTÉ

Mesdames Micheline Mathieu et Denise Cloutier quittent leur siège.

5833-06-06 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Frédéric Asselin, appuyé par monsieur Michel Lefebvre et résolu unanimement:

QUE l'ordre du jour soit et est accepté tel que proposé.

ADOPTÉ

5834-06-06 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 9 mai 2006

Il est proposé par madame Marie-Josée Beaupré, appuyé par monsieur Clermont Lévesque et résolu unanimement:

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 9 mai 2006 soit trouvé conforme et en conséquence approuvé.

ADOPTÉ

5835-06-06 Dépôt du procès-verbal de la séance du comité administratif tenue le 30 mai 2006

Il est proposé par Monsieur Daniel L'Espérance, appuyé par madame Denise Paquette et résolu unanimement:

QUE le procès-verbal de la séance du comité administratif tenue le 30 mai 2006 soit et est accepté pour dépôt.

ADOPTÉ

5836-06-06 Liste des comptes à payer

Il est proposé par monsieur Donald Mailly, appuyé par monsieur Frédéric Asselin et résolu unanimement:

QUE la liste des comptes à payer pour la MRC au montant de 1 096 074,11\$ pour le mois de juin 2006 soit et est acceptée (annexe «*Comptes à payer*»).

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2006-032 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 1 096 074,11\$ (divers postes budgétaires en tenant compte de la ristourne applicable sur la TPS) soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

5837-06-06 Liste des chèques émis au cours du mois de mai 2006

Il est proposé par madame Marie-Josée Beaupré, appuyé par monsieur Michel Lefebvre et résolu unanimement:

QUE la liste des chèques émis au cours du mois de mai 2006 pour un montant de 1 228 938,58\$ soit et est approuvée (annexe «*Liste des chèques et retraits - Mai 2006*»).

ADOPTÉ

5838-06-06 Dépôt de la correspondance

Il est proposé par madame Marie-Josée Beaupré, appuyé par monsieur Frédéric Asselin et résolu unanimement:

QUE la correspondance soit et est versée aux archives de la MRC Les Moulins (annexe «*Liste de la correspondance - Juin 2006*»).

ADOPTÉ

5839-06-06 Appui à la MRC de Kamouraska visant à soustraire les municipalités de l'obligation d'obtenir des plans d'architecte à l'égard des constructions ou agrandissements des bâtiments agricoles

CONSIDÉRANT QUE le 5 décembre 2000, entré en vigueur la Loi 132 modifiant certaines dispositions de la *Loi sur les architectes*;

CONSIDÉRANT QUE cette nouvelle législation contraint les municipalités à exiger à l'égard des constructions ou agrandissements des bâtiments agricoles des plans et devis signés par un architecte alors qu'ils étaient auparavant exemptés;

CONSIDÉRANT QUE cette mesure peut avoir une incidence monétaire considérable sur les projets des entreprises agricoles;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la Loi 132, un règlement devrait être adopté par l'Ordre des architectes;

CONSIDÉRANT QUE depuis l'entrée en vigueur de la Loi, contrairement à ce qui est prévu à l'article 5.1, le bureau de l'Ordre des architectes n'a pas encore adopté le règlement qui devait déterminer les actes que seul un architecte peut poser ainsi que ceux qui peuvent être posés par des classes de personnes autres que des architectes et qui permettrait ainsi d'exempter la majorité des bâtiments agricoles de détenir des plans et devis signés par un architecte;

CONSIDÉRANT QUE l'Ordre des architectes continue à faire pression sur les municipalités pour qu'elles exigent des plans d'architecte pour les bâtiments agricoles;

Il est proposé par monsieur Daniel L'Espérance, appuyé par madame Denise Paquette et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins appuie la résolution # 076-CM2006 adoptée par la MRC de Kamouraska demandant au gouvernement du Québec ainsi qu'au ministre de la Justice, monsieur Yvon Marcoux, que les bâtiments agricoles soient exemptés de l'exigence de détenir un plan d'architecte.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins demande à l'Ordre des architectes d'adopter rapidement un règlement qui exempterait les bâtiments agricoles de l'exigence de détenir un plan d'architecte.

QUE copie de la présente résolution soit transmise au premier ministre, monsieur Jean Charest, à la ministre des Affaires municipales et des Régions, madame Nathalie Normandeau, au ministre de la Justice, monsieur Yvon Marcoux, à la députée de Terrebonne, madame Jocelyne Caron, au député de Masson, monsieur Luc Thériault et à la MRC de Kamouraska.

ADOPTÉ

5840-06-06 Appui à la MRC de l'Érable - Remboursement de la TVQ aux MRC

CONSIDÉRANT la résolution # A.R.-05-06-9195 adoptée par le conseil de la MRC de l'Érable le 10 mai 2006 demandant au gouvernement du Québec de rendre admissible les MRC aux mesures relatives au remboursement de la taxe de vente du Québec;

Il est proposé par monsieur Richard Marcotte, appuyé par monsieur Clermont Lévesque et résolu unanimement:

QUE le conseil de la MRC Les Moulins appuie la MRC de L'Érable dans sa demande au gouvernement du Québec de rendre admissible les MRC aux mesures relatives au remboursement de la taxe de vente du Québec (TVQ).

ADOPTÉ

5841-06-06 Résolution concernant les services publics et les pouvoirs municipaux menacés par l'Accord général sur le commerce des services (AGCS) de l'Organisation mondiale du commerce (OMC)

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins a adopté la résolution # 5747-02-06 concernant les accords commerciaux et l'Accord général sur le commerce des services (AGCS) de l'Organisation mondiale du commerce (OMC);

Il est proposé par madame Marie-Josée Beaupré, appuyé par monsieur Frédéric Asselin et résolu unanimement:

QUE le conseil de la MRC Les Moulins demande au gouvernement fédéral de s'opposer immédiatement à l'imposition de toutes nouvelles mesures de déréglementation dans l'AGCS à l'OMC parce que ce type de déréglementation est contraire au respect des processus démocratiques.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins demande au Canada de retirer ses engagements dans le domaine de l'eau et demande l'exclusion de l'eau et des services qui y

sont reliés de l'AGCS parce que les impératifs commerciaux ne sauraient dominer concernant une ressource aussi vitale qui constitue une question de santé et de sécurité publique.

QUE, devant les enjeux qui dépassent de loin de strictes questions de commerce, le conseil de la MRC Les Moulins demande au gouvernement fédéral de modifier la Loi afin que le résultat final des négociations de tout accord commercial soit soumis aux parlementaires pour approbation avant sa conclusion.

QUE copie de la présente résolution soit transmise au ministère des Affaires municipales et des Régions, au ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, au ministère des Relations internationales du Québec, à l'Union des municipalités du Québec, au ministère des Affaires étrangères et du Commerce international du Canada, à la Fédération canadienne des municipalités, à la Fédération québécoise des municipalités, aux municipalités membres de la MRC, aux premiers ministres du Québec et du Canada, aux députés provinciaux de Terrebonne et Masson et aux députés fédéraux de Terrebonne-Blainville et Montcalm

ADOPTÉ

5842-06-06 États généraux de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme au Québec

CONSIDÉRANT la tenue des *États généraux de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme au Québec* les 18, 19 et 20 octobre 2006 au Centre des Congrès à Québec;

CONSIDÉRANT la grande importance stratégique de cette rencontre pour les années à venir afin de discuter des enjeux, des outils, des acteurs et des perspectives futures de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme en fonction des thématiques générales se rattachant au développement durable;

Il est proposé par monsieur Richard Marcotte, appuyé par monsieur Daniel L'Espérance et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE mesdames Chantal Laliberté, Denise Paquette, Marie-Josée Beaupré et monsieur Jean-Luc Labrecque soient autorisés à assister aux *États généraux de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme au Québec* les 18, 19 et 20 octobre 2006 au Centre des Congrès à Québec. Les dépenses inhérentes leur seront remboursées sur présentation des pièces justificatives.

QUE le certificat de crédit n° 2006-033 émis par le trésorier au montant de 1 080,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2110-312 «*Législation - Congrès*» et 2610-312 «*Aménagement et urbanisme - Congrès*» soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

5843-06-06 Rapport du Comité de transport

Il est proposé par monsieur Michel Lefebvre, appuyé par monsieur Donald Mailly et résolu unanimement:

QUE la liste des sujets discutés lors de la rencontre du Comité de transport soit et est acceptée pour dépôt.

ADOPTÉ

Commentaires sur la prestation de services en transport

Les membres du conseil prennent connaissance des plaintes et recommandations des usagers.

5844-06-06 Avis de motion pour l'adoption d'un règlement modifiant l'article 3 du règlement n° 113 établissant un service de transport en commun à l'intérieur du territoire de la MRC Les Moulins, afin de modifier le trajet des circuits # 11 et # 18

Monsieur Michel Lefebvre donne avis de motion, dépose un projet de règlement modifiant l'article 3 du règlement # 113 établissant un service de transport en commun à l'intérieur du territoire de la MRC Les Moulins, afin de modifier le trajet des circuits # 11 et # 18 et demande une dispense de lecture.

ADOPTÉ

5845-06-06 Salaire des pointeurs

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins effectue à différentes périodes dans l'année des comptages ou des enquêtes à bord des autobus sur les circuits internes et externes du transport en commun;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du Comité de transport de modifier le salaire horaire des pointeurs, et ce, rétroactivement au 1^{er} janvier 2006;

Il est proposé par monsieur Clermont Lévesque, appuyé par madame Denise Paquette et résolu unanimement:

QUE le salaire horaire des pointeurs soit fixé à 13,00\$, et ce, rétroactivement au 1^{er} janvier 2006.

ADOPTÉ

5846-06-06 Engagement de personnel - Comptage sur les circuits externes 19A et 25A

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à un comptage sur les circuits externes 19A et 25A pour valider avec les données fournies par l'AMT;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du Comité de transport;

Il est proposé par monsieur Daniel L'Espérance, appuyé par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement:

QUE le préambule ci-dessus exposé fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE le directeur général soit autorisé à retenir les services de quatre (4) pointeurs pour procéder à un comptage sur les circuits externes au tarif horaire de treize dollars (13,00\$), les 12, 13, 14 et 15 juin 2006 inclusivement.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2006-034 émis par le secrétaire-trésorier pour un montant ne dépassant pas mille six cents dollars (1 600,00\$), poste budgétaire 2370-411 «*Études et comptages*» soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

5847-06-06 Contrat d'entretien du système de chauffage et de la climatisation au Terminus

CONSIDÉRANT QUE le contrat d'entretien du système de chauffage et de

climatisation du Terminus Terrebonne est arrivé à échéance le 4 juin 2006;

CONSIDÉRANT l'offre de services de la compagnie Climatisation Profair inc.;

Il est proposé par monsieur Clermont Lévesque, appuyé par madame Denise Paquette et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE l'offre de services de la compagnie Climatisation Profair inc. soit et est acceptée pour une période d'un an à compter du 4 juin 2006, pour un montant de 1 020,00\$, excluant les taxes applicables, conformément à l'offre de services signée par monsieur André Neveu.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2006-035 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 1 020,00\$, excluant les taxes, soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante. La dépense sera imputée au poste budgétaire 2190-522.

ADOPTÉ

Laissez-passer pour les camps de jour

CONSIDÉRANT QUE les services de loisirs des municipalités demandent des laissez-passer gratuits pour les camps de jour;

5848-06-06

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC ne siège pas avant le mois d'août 2006;

Il est proposé par monsieur Richard Marcotte, appuyé par monsieur Daniel L'Espérance et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général soit et est autorisé à offrir gratuitement l'accès au service de transport en commun à l'intérieur du territoire de la MRC Les Moulins pour les services de loisirs des municipalités locales qui en feront la demande.

ADOPTÉ

5849-06-06

Laissez-passer gratuits pour Jeunesse Canada Monde

CONSIDÉRANT la demande adressée par monsieur Dominic Denis, superviseur de projet, Jeunesse Canada Monde, pour obtenir des laissez-passer gratuits sur les circuits internes du transport en commun pour un groupe de 18 jeunes canadiens et brésiliens qui séjourneront à Terrebonne du 26 septembre au 20 décembre 2006;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport;

Il est proposé par monsieur Richard Marcotte, appuyé par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil acceptent d'offrir gracieusement des laissez-passer sur les circuits internes du transport en commun, soit pour les mois d'octobre, novembre et décembre 2006, pour un groupe de 18 jeunes canadiens et brésiliens qui séjourneront à

Terrebonne dans le cadre du programme Brésil/Québec 2006 de Jeunesse Canada Monde, à la condition que le superviseur du projet confirme que les jeunes canadiens ont droit à la gratuité du transport en commun lors de leur séjour à l'étranger.

ADOPTÉ

5850-06-06 Commission aux agences de vente de titres de transport

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de revoir la commission versée aux agences de vente de titres de transport;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du Comité de transport;

Il est proposé par monsieur Daniel L'Espérance, appuyé par monsieur Donald Mailly et résolu unanimement:

QUE les membres du conseil acceptent de verser aux agences de vente de titres de transport 4% du produit de la vente des titres locaux et métropolitains, à partir de la facturation des ventes de juin.

ADOPTÉ

5851-06-06 Destruction des titres de transport - Année 2005

CONSIDÉRANT QUE les états financiers vérifiés ont été déposés;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme Evancic, Perrault, Robertson;

Il est proposé par monsieur Michel Lefebvre, appuyé par monsieur Frédéric Asselin et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil autorise la destruction des titres de transport de 2005 par une firme spécialisée.

ADOPTÉ

5852-06-06 Versement aux municipalités du surplus accumulé aux livres au 31 décembre 2005

CONSIDÉRANT QUE le surplus accumulé aux livres au 31 décembre 2005 est d'un million trois cent vingt-trois mille cent cinquante-huit dollars (1 323 158\$);

Il est proposé par monsieur Daniel L'Espérance, appuyé par monsieur Donald Mailly et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général soit autorisé à verser aux municipalités de Mascouche et Terrebonne le surplus accumulé aux livres au 31 décembre 2005, soit la somme d'un million trois cent vingt-trois mille cent cinquante-huit dollars (1 323 158,00\$), en proportion de leur contribution financière pour l'année 2005, soit la somme de 343 670,00\$ à Mascouche et 979 488,00\$ à Terrebonne.

ADOPTÉ

5853-06-06 Demande à la Banque Nationale du Canada d'augmenter la marge de crédit

CONSIDÉRANT QUE la MRC doit augmenter le montant de sa marge de crédit auprès de la Banque Nationale du Canada pour couvrir les dépenses courantes d'administration;

Il est proposé par monsieur Clermont Lévesque, appuyé par monsieur Frédéric Asselin et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général soit autorisé à demander à la Banque Nationale du Canada d'augmenter la marge de crédit de la MRC Les Moulins à 1 500 000 \$ au taux de base.

ADOPTÉ

Résolution pour abroger l'entente avec «Les Industries Plastimont ltée»

CONSIDÉRANT la résolution # 4809-04-03 autorisant le directeur général à signer l'entente permettant la circulation des autobus de transport en commun sur les terrains situés au 2225, boulevard des Entreprises à Terrebonne, appartenant à l'entreprise «Les Industries Plastimont ltée»;

5854-06-06

CONSIDÉRANT la demande adressée à la MRC par monsieur Jean Comtois de mettre fin à l'entente;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du Comité de transport;

Il est proposé par monsieur Donald Mailly, appuyé par monsieur Michel Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE soit et est abrogée la résolution # 4809-04-03 autorisant le directeur général à signer avec l'entente concernant la desserte par transport en commun offerte par la MRC des Moulins sur les terrains situés au 2225, boulevard des Entreprises à Terrebonne, appartenant à l'entreprise «Les Industries Plastimont ltée», à compter du 20 août 2006.

ADOPTÉ

5855-06-06

Signature de l'entente avec «Investissements Morguard ltée»

CONSIDÉRANT QUE le règlement adoptant les modifications proposées au circuit # 11 sera adopté par le conseil à la séance ordinaire du mois d'août;

CONSIDÉRANT QUE «Investissements Morguard limitée», propriétaire des terrains du méga-centre commercial situé entre l'autoroute 40 et la Montée des Pionniers dans le secteur Lachenaie de Terrebonne permet à la MRC de faire circuler les autobus du transport en commun de circuler sur lesdits terrains;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du Comité de transport;

Il est proposé par monsieur Michel Lefebvre, appuyé par monsieur Clermont Lévesque et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général soit autorisé à signer l'entente avec «Investissements Morguard limitée» afin de permettre aux autobus du transport en commun de circuler sur les terrains du méga-centre commercial situé entre l'autoroute 40 et la Montée des Pionniers dans

le secteur Lachenaie de Terrebonne.

ADOPTÉ

5856-06-06 Publicité dans les cahiers «Découvrir la région», «Nouveaux voisins» et «La Rentrée» publiés par La Revue et le Trait d'Union

CONSIDÉRANT QUE La Revue et Le Trait d'Union publieront les cahiers «*Découvrir la région*», «*Nouveaux voisins*» et «*La Rentrée*»;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du Comité de transport;

Il est proposé par monsieur Richard Marcotte, appuyé par monsieur Frédéric Asselin et résolu unanimement:

QUE le directeur général soit et est autorisé à retenir ¼ page couleur dans les cahiers «*Découvrir la région*», publié par La Revue au montant de 470\$ et «*Nouveaux voisins*» publié par Le Trait d'Union pour un montant de 425\$, excluant les taxes applicables.

QUE le directeur général soit et est autorisé à retenir ½ page couleur dans les cahiers «*La Rentrée*» publié par La Revue pour un montant de 695,00\$ et Le Trait d'Union pour un montant de 685,00\$, excluant les taxes applicables.

QUE le certificat de crédit n° 2006-036 émis par le trésorier au montant de 2 275,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2370-341 «*Transport en commun - Publicité, information*» soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

5857-06-06 Congrès de l'Institut canadien des urbanistes

CONSIDÉRANT la tenue du congrès de l'Institut canadien des urbanistes qui aura lieu du 18 au 20 juin 2006 à Vancouver sous le thème «*L'urbanisation viable: mettre les idées en pratique*»;

CONSIDÉRANT QUE madame Chantal Laliberté siège bénévolement sur le comité éditorial de la revue «*Plan Canada*» et que le conseil de l'Institut canadien des urbanistes défraie les coûts de transport, d'hébergement, de repas et 50% des frais d'inscription au congrès;

Il est proposé par monsieur Daniel L'Espérance, appuyé par monsieur Frédéric Asselin et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC autorise madame Chantal Laliberté à assister au congrès de l'Institut canadien des urbanistes qui aura lieu à Vancouver du 18 au 20 juin 2006.

QUE le certificat de crédit n° 2006-037 émis par le trésorier au montant de 428,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2610-312 «*Aménagement et urbanisme - Congrès*» soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

5858-06-06 Autorisation de dépenses - 25^{ième} anniversaire

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité administratif de souligner le 25^{ième} anniversaire de la MRC Les Moulins le 5 décembre 2006;

Il est proposé par monsieur Donald Mailly, appuyé par monsieur Frédéric Asselin et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil autorise le directeur général à réserver la salle de réception du Golf Le Boisé pour cent (100) personnes pour un cocktail dînatoire le 5 décembre 2006 et à commander cent (100) cadeaux souvenir pour offrir aux participants afin de souligner le 25^{ième} anniversaire de la MRC Les Moulins.

QUE le certificat de crédit n° 2006-038 émis par le trésorier au montant de 10 000,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2110-311 «*Législation - Frais de représentation*» soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

5859-06-06 Fondation Dyson Moore

CONSIDÉRANT QUE la Fondation Dyson Moore organise un bal le samedi 16 septembre 2006 à l'école du Coteau à Mascouche, pour assurer la continuité de la Fondation Dyson Moore et ses jardins;

Il est proposé par madame Denise Paquette, appuyé par monsieur Richard Marcotte et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC réserve une table de dix (10) personnes pour le souper-spectacle *Mille et une nuits* qui aura lieu le 16 septembre 2006 à Mascouche.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2006-039 émis par le trésorier au montant de 1 500 \$, poste budgétaire 2110-311 "*Législation - Frais de représentation*" soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

5860-06-06 Achat de deux (2) ordinateurs

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de faire l'achat de deux (2) ordinateurs;

CONSIDÉRANT QUE le prix soumis par Montréal Soft, soit 1 782,89 par ordinateur, incluant les taxes;

Il est proposé par monsieur Michel Lefebvre, appuyé par monsieur Clermont Lévesque et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la soumission de Montréal Soft pour l'achat de deux (2) ordinateurs au montant de mille sept cent quatre-vingt-deux dollars et quatre-vingt-neuf sous (1 782,89\$) par ordinateur, incluant les taxes, soit et est acceptée. Le tarif horaire de Montréal Soft pour l'installation des ordinateurs et le transfert des données est de 65,00\$.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2006-040 émis par le trésorier au montant de 3 565,78\$, incluant les taxes, (postes budgétaires 2920-750 et 2390-726

«Acquisition équipement informatique») soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

5861-06-06 Achat et installation d'un climatiseur

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'installer un climatiseur au 2^{ième} étage;

Il est proposé par monsieur Daniel L'Espérance, appuyé par madame Denise Paquette
et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil autorise le directeur général à acheter et faire installer un climatiseur pour le 2^{ième} étage pour un montant n'excédant pas cinq mille dollars (5 000,00\$), incluant les taxes.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2006-041 émis par le trésorier au montant de 5 000,00\$, incluant les taxes, (poste budgétaire 2920-751 «Acquisition mobilier») soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

5862-06-06 Nomination d'un administrateur et de son substitut pour siéger au conseil d'administration de l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de Lanaudière

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins peut désigner, en concertation avec les MRC de Matawinie et de Montcalm, un administrateur élu pour agir à ce titre pour la catégorie du monde municipal aux réunions du Conseil d'administration de l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de Lanaudière;

CONSIDÉRANT QUE l'administrateur demeure en fonction pour une période de deux (2) ans;

Il est proposé par monsieur Michel Lefebvre, appuyé par madame Denise Paquette et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC des Moulins nomment madame Murielle Richard à titre d'administrateur au conseil d'administration de l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de Lanaudière, et monsieur André Auger à titre de substitut.

ADOPTÉ

5863-06-06 Pacte fiscal - Remboursement de la TVQ aux MRC

CONSIDÉRANT l'entente sur un nouveau partenariat fiscal et financier avec les municipalités intervenu entre le gouvernement du Québec, la Fédération québécoise des Municipalités et l'Union des Municipalités du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités régionales de comté du Québec ne sont pas considérées comme une entité municipale et sont donc exclues du remboursement de la TVQ;

CONSIDÉRANT QUE selon la déclaration faite par madame Nathalie Normandeau relativement au remboursement de la TVQ pour les MRC, lors de la rencontre des préfets de

la FQM tenue le jeudi 1er juin à Sainte-Foy “le sujet n’a pas été abordé par les partenaires”;

CONSIDÉRANT QUE les MRC sont considérées comme une municipalité locale au sens du Code municipal et à l’égard des compétences législatives québécoises;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement vise le renforcement des MRC et pourrait lui confier de nouvelles responsabilités;

CONSIDÉRANT QUE les MRC exercent déjà de nombreuses compétences qui exigent des dépenses importantes au chapitre de la TVQ notamment dans les domaines du transport, de l’aménagement du territoire, de l’environnement, de la gestion des déchets, de la sécurité incendie, d’achats regroupés, de travaux de cours d’eau et autres;

CONSIDÉRANT QUE de traiter distinctement les MRC des municipalités locales à l’égard du remboursement de la TVQ risque d’influencer négativement la prise de décisions relativement à toute forme de mise en commun de services via les MRC;

Il est proposé par monsieur Richard Marcotte, appuyé par monsieur Frédéric Asselin et résolu unanimement:

QUE le conseil de la MRC Les Moulins demande formellement à la Fédération québécoise des Municipalités du Québec de prendre fait et cause pour la défense des MRC dans cette problématique de remboursement de la TVQ pour les MRC du Québec;

QUE le conseil demande à la ministre des Affaires municipales et des Régions, en toute équité municipale, de corriger la situation et de rendre les MRC admissibles aux mesures relatives de remboursement de la TVQ;

QUE copie de cette résolution soit et est transmise à la ministre des Affaires municipales et des Régions, madame Nathalie Normandeau, au ministre des Finances, monsieur Michel Audet, au responsable de la région de Lanaudière, monsieur David Whissell, à la députée de la circonscription de Terrebonne, madame Jocelyne Caron, au député de la circonscription de Masson, monsieur Luc Thériault, à la Fédération québécoise des Municipalités du Québec et à l’Union des Municipalités du Québec.

ADOPTÉ

5864-06-06 Audiences publiques du BAPE - Construction du pont Préfontaine-Prévost

CONSIDÉRANT QUE la construction du Pont Préfontaine-Prévost, communément appelé Pont du Vieux-Terrebonne, remonte à l’année 1906;

CONSIDÉRANT QUE ce pont est utilisé régulièrement par les résidents de la MRC les Moulins;

CONSIDÉRANT QU’en raison de sa vétusté, le pont Préfontaine-Prévost est fermé à la circulation plusieurs semaines par année, créant ainsi des préjudices sérieux aux citoyens de la MRC Les Moulins et de la MRC de Laval en matière de sécurité, privant les commerçants de plusieurs centaines de milliers de dollars de revenus par jour et réduisant de façon significative l’afflux de touristes et de visiteurs;

CONSIDÉRANT QUE ces fermetures sporadiques isolent complètement les citoyens de l’Île-Saint-Jean en cas de congestion sur l’autoroute 25, causant ainsi un grave risque en

matière de sécurité;

CONSIDÉRANT QUE ces fermetures créent une pression supplémentaire sur le réseau autoroutier, entraînant davantage d'émissions de gaz à effets de serre provenant des véhicules à l'arrêt forcé dans la circulation;

CONSIDÉRANT QUE cette situation est rendue intolérable et inacceptable pour les citoyens de la MRC Les Moulins;

CONSIDÉRANT QUE le pont du Vieux-Terrebonne a atteint sa durée de vie utile;

CONSIDÉRANT QUE le projet de nouveau pont déposé par le ministère des Transports du Québec lors de la soirée d'information du 31 mai 2006 à Terrebonne démontre qu'il n'y a aucun impact significatif sur l'environnement;

CONSIDÉRANT QUE les citoyens de la MRC Les Moulins et de la MRC de Laval présents à cette rencontre n'ont adressé aucune demande de procéder à un examen des impacts sur l'environnement;

CONSIDÉRANT QUE les citoyens des MRC Les Moulins et Laval présents à cette rencontre ont plutôt demandé au ministère des Transports du Québec de procéder dans les meilleurs délais;

CONSIDÉRANT QUE le préfet de la MRC Les Moulins et le préfet de la MRC de Laval ont, lors de cette soirée, endossé publiquement le projet déposé par le ministère des Transports du Québec;

CONSIDÉRANT la résolution n° 5813-05-06 adoptée par le conseil de la MRC Les Moulins, laquelle indique au ministère des Transports du Québec que le projet de construction d'un nouveau pont est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé de la MRC;

Il est proposé par monsieur Michel Lefebvre, appuyé par monsieur Clermont Lévesque et résolu unanimement:

QUE le conseil de la MRC Les Moulins demande formellement au Gouvernement du Québec de ne pas enclencher le processus d'audiences publiques du BAPE, ce qui retarderait considérablement les travaux.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins demande formellement au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs de délivrer dans les meilleurs délais le certificat d'autorisation nécessaire pour amorcer les travaux.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins demande au ministère des Transports du Québec de procéder au début des travaux dès septembre 2006, tel que proposé par le ministère dans le cas où des audiences n'auront pas lieu.

QUE copie de la présente résolution soit transmise au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, monsieur Claude Béchar, au responsable de la région de Lanaudière, monsieur David Whissell, au ministre des Transports du Québec, monsieur Michel Després, au député de la circonscription des Mille-Îles, monsieur Maurice

Clermont, à la Ville de Laval, à la députée de la circonscription de Terrebonne, madame Jocelyne Caron et au député de la circonscription de Masson, monsieur Luc Thériault.

ADOPTÉ

5865-06-06 Demande à la ministre des Affaires municipales et des Régions de prolonger le délai pour l'adoption d'une modification au schéma d'aménagement et de développement révisé quant à l'intégration des nouvelles cotes de crues de la rivière des Mille-Îles

CONSIDÉRANT la résolution # 5642-11-05, adoptée par le conseil le 23 novembre 2005, demandant à la ministre des Affaires municipales et des Régions d'accorder un délai pour l'adoption d'une modification au schéma d'aménagement et de développement révisé quant à l'intégration des nouvelles cotes de crues de la rivière des Mille-Îles;

CONSIDÉRANT QUE ce délai expire le 3 juillet 2006;

CONSIDÉRANT QUE l'élaboration des cartes de zones inondables, confectionnées par la CMM, en collaboration avec les MRC concernées et le Centre d'expertise hydrique du Québec, nécessite des vérifications supplémentaires;

Il est proposé par monsieur Daniel L'Espérance, appuyé par madame Denise Paquette et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins demande à la ministre des Affaires municipales et des Régions d'accorder un délai supplémentaire de six (6) mois pour adopter le règlement visant à modifier le schéma d'aménagement et de développement en vigueur afin d'intégrer les nouvelles cotes de crues de la rivière des Mille-Îles.

ADOPTÉ

Demande à la ministre des Affaires municipales et des Régions de prolonger le délai pour l'adoption d'une modification au schéma d'aménagement et de développement révisé quant à l'intégration des normes minimales de protection contenues dans la Politique des rives, du littoral et des plaines inondables

5866-06-06

CONSIDÉRANT la résolution # 5642-11-05, adoptée par le conseil le 23 novembre 2005, demandant à la ministre des Affaires municipales et des Régions d'accorder un délai pour l'adoption d'une modification au schéma d'aménagement et de développement révisé quant à l'intégration des nouvelles normes minimales de protection contenues dans la Politique des rives, du littoral et des plaines inondables;

CONSIDÉRANT QUE ce délai expire le 3 juillet 2006;

CONSIDÉRANT QU'un comité technique formé de représentants de la CMM et des MRC concernées par la confection des cartes de zones de risques d'inondation de la rivière des Mille-Îles procède à l'évaluation de l'impact de la modification du document complémentaire des schémas d'aménagement et de développement afin d'assurer la conformité des prescriptions applicables avec l'ensemble des normes minimales de protection contenues dans la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables;

Il est proposé par monsieur Daniel L'Espérance, appuyé par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins demande à la ministre des Affaires municipales et des Régions d'accorder un délai supplémentaire de six (6) mois pour adopter le règlement visant à modifier le schéma d'aménagement et de développement en vigueur afin d'intégrer les normes minimales de protection contenues dans la Politique des rives, du littoral et des plaines inondables.

ADOPTÉ

Mise en place d'un nouveau fonds régional «Fier Les Moulins»

Le directeur général dépose une lettre de monsieur Claude Robichaud, directeur général du CLDE des Moulins, informant le conseil du projet de mise en place d'un nouveau fonds d'investissement dans Lanaudière, le Fier-Soutien.

Conseil de la Culture de Lanaudière

Madame Marie-Josée Beaupré résume les discussions tenues lors des dernières rencontres du conseil d'administration et lors de l'assemblée générale tenue le 8 juin dernier à Mascouche.

Schéma de couverture de risques en sécurité incendie

Messieurs Frédéric Asselin et Donald Mailly résument les discussions tenues lors de la rencontre du 24 mai 2006. Le directeur général informe les membres du conseil des conférences auxquelles monsieur Réal Hévey, chargé de projet, a assisté lors du congrès de l'ASCIQ 2006.

Comité de vigilance - BFI Usine de triage Lachenaie ltée

Le directeur général dépose l'ordre du jour et le procès-verbal de la rencontre du Comité de vigilance tenue le 25 mai 2006.

Communauté métropolitaine de Montréal

Monsieur Jean-Marc Robitaille, préfet, résume les discussions tenues lors des séances du comité exécutif de la CMM tenues les 25 mai et 8 juin 2006.

Conférence régionale des élus de Lanaudière

Monsieur Richard Marcotte informe les membres du conseil des délibérations tenues lors des dernières rencontres. Le directeur général dépose le bulletin mensuel «CréExpress».

Conseil régional de transport de Lanaudière

Monsieur Jean-Marc Robitaille informe les membres du conseil des discussions tenues lors de la rencontre du conseil d'administration tenue le 19 mai 2006.

5867-06-06 Rapport du Comité d'aménagement

Il est proposé par monsieur Frédéric Asselin, appuyé par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement:

QUE la liste des sujets discutés lors de la rencontre du Comité d'aménagement soit et est acceptée pour dépôt.

ADOPTÉ

5868-06-06 Report de la séance ordinaire du mois d'août

Il est proposé par monsieur Richard Marcotte, appuyé par monsieur Daniel L'Espérance et résolu unanimement:

QUE la séance ordinaire qui devait se tenir le mardi 8 août 2006 soit reportée au mercredi 16 août 2006.

ADOPTÉ

5869-06-06 Clôture de la séance

Il est proposé par madame Marie-Josée Beaupré, appuyé par monsieur Donald Mailly et résolu unanimement:

QUE la séance soit et est levée.

ADOPTÉ

Jean-Marc Robitaille, préfet

Daniel Pilon, directeur général et
secrétaire-trésorier